

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 29 - Décembre 2001

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 50 Francs

## Editorial

L'année écoulée a vu croître un débat vigoureux à l'égard des organismes génétiquement modifiés. Les progrès considérables effectués par les chercheurs, cette dernière décennie, dans le domaine de la génétique ont offert à l'homme la possibilité d'intervenir dans le domaine du vivant.

"Génétique et Homme" est hors de nos compétences mais pose, en tout premier lieu de graves problèmes éthiques auxquels la Société se doit d'apporter des réponses.

Le domaine du végétal, à un degré moindre, n'est pas aussi sans poser des questions. Les uns estiment que le monde est en constante évolution et qu'il n'est pas possible d'arrêter les progrès de la science. D'autres pensent que cette fuite en avant conduit à la catastrophe.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, la vérité unique n'existe pas.

Les nouvelles capacités d'intervention génétique de l'homme sur les végétaux sont un moyen scientifique qui ne peut pas être rejeté. La vraie question à se poser est de savoir pour quoi faire.

Or, ces dernières années, l'intérêt réel était plutôt financier - plus de profit - qu'humain - moins de famine - et cela ne peut justifier une quelconque manipulation génétique. Il faut ajouter à cela, qu'au prétexte de l'urgence, toujours pour des questions de profit, les protocoles d'évaluation sont insuffisants.

L'évolution du monde vivant s'est faite à l'échelle d'un temps que l'on veut radicalement diminuer au risque de faire de grossières erreurs.

Lorsque les interventions génétiques seront d'un réel intérêt général et qu'elles seront menées avec une extrême précaution, il est probable qu'elles deviendront acceptables. A ces conditions, seulement.

Bonne année 2002, quand même !

Jacques Zeimert

## Bandes enherbées

Le deuxième programme d'actions visant à résorber, en zone vulnérable, les pollutions par les nitrates d'origine agricole a été lancé mi-octobre dans le département. Il concerne, schématiquement, la moitié ouest du département avec une zone particulière correspondante au bassin de l'Oudon.

Il s'agit de contrôler les apports de fertilisants azotés et de mettre en œuvre des pratiques agricoles adaptées afin de ne pas retrouver les excédents sous forme de nitrate dans l'eau des rivières.

Ceci s'impose car la qualité des eaux superficielles du Maine-et-Loire reste assez médiocre. De nombreux points de contrôle présentent des dépassements de la norme de 50 mg/l. Il en est de même pour les eaux souterraines et, à ce jour, il n'est pas constaté d'amélioration significative.

Pour l'ensemble de la zone concernée, l'épandage sur sol à forte pente (> à 7% en moyenne) est interdit. De même, l'épandage des effluents agricoles et des boues de station d'épuration est interdit à moins de 35 m des cours d'eau. En outre, l'épandage est interdit sur sol gelé ou sur sol inondé ou détrempé. Pour le bassin de l'Oudon, il y a aussi obligation de couverture des sols des parcelles pendant les périodes présentant un risque de lessivage et obligation de maintenir une bande enherbée de six mètres le long des cours d'eau.

Pour avoir une totale connaissance des prescriptions il convient de se reporter à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2001 mais la prescription de bande enherbée mérite une attention particulière car c'est un moyen de lutte contre la pollution des eaux de surface par les apports diffus (pesticides, nitrates, phosphore, etc.).

Ces bandes enherbées trouvent leur efficacité lorsqu'il y a ruissellement. La rugosité de l'herbe provoque le dépôt des particules en suspension. Ainsi, produits phytosanitaires, fertilisants organiques ou minéraux contenus dans l'eau de ruissellement sont retenus et la pellicule de surface, riche en humus et débris végétaux, constitue une zone de contact ou un processus physico-chimique assure une fixation des substances. Une partie de l'eau s'infiltre et entraîne les substances en solution et la zone racinaire favorise la rétention puis la dégradation de celles-ci. Les transferts vers le ruisseau, la rivière sont ainsi limités.

Ces bandes enherbées jouent un rôle négligeable pour les terrains drainés et ne trouvent leur pleine efficacité qu'en fonction de la topographie des lieux et de la nature des sols. Il faut bien étudier les écoulements superficiels avant de décider des emplacements des bandes enherbées. Naturellement, leur efficacité dépend aussi de leur largeur et 6 mètres sont vraiment un minimum. C'est ainsi que, pour le ruissellement, des efficacités de 43 à 87 % ont été observées avec des bandes de 6 mètres et de 85 à plus de 99 % avec des bandes de 18 mètres. Pour les pesticides, les résultats obtenus sur différents sites expérimentaux sont spectaculaires : efficacité de 72 à 99% pour le lindane, 44 à 99% pour l'atrazine, 97 à 99 % pour le diflufenicanil. Ces résultats expérimentaux ne doivent pas être considérés comme une garantie d'efficacité mais en sont de sérieux indicateurs. En ce qui concerne l'efficacité contre la pollution par les nitrates, le phosphore ou les matières organiques, les données bibliographiques sont beaucoup moins nombreuses. Il semblerait que l'efficacité serait notablement moindre que pour les pesticides.

En fait, il ne faut pas considérer la bande enherbée comme étant la panacée à toutes les pollutions d'origine agricole mais c'est un moyen très efficace de compléter toute action en faveur d'une moindre pollution. La première étant de limiter les apports d'effluents agricoles ou d'engrais minéraux en fonction de la nature des sols et des besoins réels des cultures ; il en va de même pour les pesticides. Naturellement, le recours aux bandes enherbées a un coût dans la mesure où c'est un espace de non production, mais la pollution de l'eau a aussi un coût pour la société et des conséquences, bien pires encore, pour l'avenir.

## Les imaginaires de la Loire

A l'initiative du Conseil Général, qui en est le propriétaire, le château de Montsoreau abrite, depuis le printemps, une scénographie au titre enjôleur "Les imaginaires de la Loire". Rien ne pouvait être mieux choisi que ce thème pour ce château qui borde la Loire, au pied d'un village magnifique. De quoi attirer les nombreux touristes qui longent cette rive gauche de la Loire, si belle avec ses coteaux et ses habitations troglodytiques.

Une excellente idée mais un résultat un peu décevant. Le parti pris retenu est de consacrer chaque salle à un thème en rapport avec la Loire, afin d'en découvrir les multiples facettes tout au long d'un parcours que le visiteur peut terminer sur les terrasses du château. A chaque salle, un petit panneau plante, en quelque sorte, le décor. La première salle est consacrée aux "Reflets de Loire" .....dans le profond des eaux sombres et la mouvance des remous, la Loire voyage. Au bord des langues de sable se glisse le reflet des bouleaux et des saules. Il est dommage que la musique des mots conduise à confondre les bords des lacs finlandais et ceux de la Loire. Le saule, le frêne ou le peuplier noir sont des arbres de bord de Loire, certainement pas le bouleau, même s'il est, en tant que tel, un très bel arbre.

Les maquettes de bateaux, dues au talent de François Ayrault, sont de toute beauté, dans un décor qui les met bien en valeur. Il y manque, semble-t-il, quelques explications pour le visiteur peu familier de l'histoire de la Loire. Ce sujet méritait certainement un développement plus important, en particulier sur l'aspect Loire naviguée des temps passés, avec toutes les difficultés, tous les aléas que cela présentait aussi bien pour les marins que pour les voyageurs. Dommage aussi que, dans le registre de la batellerie, il n'y ait rien sur la toue cabanée et la pêche au saumon ou à l'alose selon une méthode spécifique à la Loire.

Les maquettes de cales et quais sont bien hiératiques, peu représentatives de ce patrimoine ligérien qui est un des charmes de ses rives. L'ingéniosité de conception, pour répondre aux contraintes des impor-

tantes variations de niveau du fleuve, n'apparaît pas clairement. La simulation des inondations dans le val de Loire est d'une pauvreté sans nom. Pas un mot sur les variations de débit et, par conséquent, sur les variations de niveau. Dommage, car ce sont des informations qui impressionnent ceux qui les découvrent.

Par contre, la présentation des différents mondes souterrains du Saumurois retient l'attention par son originalité, par son côté ludique - pour utiliser un mot à la mode - qui met très bien en perspective les nombreux aspects de ce monde privé de lumière. C'est un des meilleurs éléments de ce parcours.

La visite se termine par un diaporama sur "Variations et impressions de Loire" qui repose sur le principe de présenter, en fondu enchaîné, des photographies prises toujours du même endroit à différentes heures de la journée et à différentes saisons. Une excellente idée qui aurait pu faire merveille. Hélas, les projecteurs ne sont pas toujours très bien ajustés et le fondu des images devient totalement flou. Surtout, et c'est le plus grave, les couleurs sont quasiment toutes monochromes de couleur sépia. Le spectateur passe totalement à côté des lumières, variables à l'infini, de la Loire. Ciel plombé, bleu transparent, rougeoiement des petits matins ou ors des soleils couchants, variations subtiles de la lumière, en un mot, tout ce qui fait que la Loire est unique. C'est ce que ne restitue pas, même partiellement, cette dernière station de la visite.

Pour conclure, la Loire est un immense sujet et il est difficile de sélectionner ce que l'on veut montrer, évoquer ou dire. Il manque à ces imaginaires une ligne éditoriale forte et l'impression est celle d'un assemblage de ce qui tombait sous la main. Pour des imaginaires, cela manque de souffle même si le parti pris scénographique est ce qui est le mieux. Pour la musique, elle est omniprésente, trop, peut-être.

Au moment où la Loire reçoit le label de l'UNESCO, nous sommes loin de l'excellence. L'idée est bonne mais la copie est à revoir et elle mérite d'être revue.

## Brèves, au fil de l'eau

### Le bras de Souzay

Les travaux de reprofilage de ce bras ont été effectués et sont terminés en maintenant l'accès à l'île au niveau antérieur, donc sans préjudice pour les habitants et exploitants de celle-ci. Comme tout dépendra de la nature et de la durée des crues, il sera intéressant de suivre l'évolution de ce bras durant les prochaines années. Concernant le chemin qui devait être réalisé dans l'île, au titre d'on ne sait quelles mesures compensatoires, les conditions climatiques n'ont pas permis de le réaliser cette année. Ce n'est que partie remise.

### Sablère de l'île Ponneau

Cette extraction de sable dans le lit endigué de la Loire et à la limite du lit mineur, en aval de Saumur, aura fait couler beaucoup de sable, d'encre et d'eau. Le compromis qui avait été retenu par le préfet Boucault a fini par s'imposer malgré les pressantes pressions de l'entreprise (le groupe Lafarge) auprès de son successeur. Les extractions sont terminées, la réhabilitation du site devait être terminée pour fin décembre et le sera, sous réserve des vérifications d'usage de la DRIRE. Il restera au temps le soin de "renaturer" cet espace qui s'impose aux regards des touristes qui arrivent vers Saumur

### Saint Martin-de-la-Place

La restauration des berges, au droit de l'ancienne sablière de cette commune, est terminée et il ne reste qu'à effectuer la plantation des arbres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation d'anciens sites sabliers des bords de Loire. Il reste à espérer que l'ensemble de cette réhabilitation s'imposera par l'extrême qualité de sa réalisation. Parfois, entre projet et réalisation, il y a des surprises.

### La boire de Gohier

Dans le cadre du programme de restauration du lit de la Loire, les travaux de restauration de la Boire de Gohier ont été effectués par une équipe de réinsertion de Beaufort-en-Vallée. Le travail ainsi réalisé, essentiellement par des interventions manuelles, permet un meilleur

(suite page 3)

## Brèves, au fil de l'eau

respect des milieux naturels qu'il serait difficile d'observer avec le machinisme utilisé par les entreprises. C'est, aussi, une façon de participer à la réinsertion de personnes confrontées à de grandes difficultés. Il reste à réaliser le platelage sur le pont de manière à permettre le passage des matériels agricoles. Il s'agit là d'un travail de charpentier et, dans ce domaine, ceux-ci sont débordés par la demande. Cela devrait être cependant réalisé prochainement.

### **Périmètre de protection de l'U.E.P. des Ponts-de-Cé**

Au droit des captages d'eau pour les besoins humains, il y a obligation, de définir des périmètres de protection immédiate et rapprochée, au plus tard le 4 janvier 1997. Ces périmètres n'existent pas pour l'U.E.P. de l'Agglomération angevine. L'arrêté préfectoral, de fin avril 2001, fait obligation de mettre en œuvre, à compter de la publication de celui-ci, les mesures de protection immédiate, en particulier concernant les champs captants de l'île au Bourg. En Loire, doit être matérialisée par des bouées une zone interdite à la navigation. Cette zone d'interdiction, d'une largeur de 10 mètres depuis la berge, commence 20 mètres en amont de chaque prise d'eau et se termine 10 mètres en aval. Il est étonnant que l'Agglomération angevine ne fasse pas preuve de la même célérité pour mettre en place ces bouées que pour construire sa nouvelle usine.

### **Bras du Trébusson entre le Louet et Béhuard**

Une érosion importante se produisait dans ce bras, au lieu-dit le Harda, dans une courbe prononcée et avec une berge d'une hauteur d'environ 4 mètres. Il a été décidé de mettre en œuvre la technique végétale dans des conditions extrêmement difficiles compte tenu de la topographie des lieux. Les travaux de mise en forme du terrain, d'implantation des tapis géotextiles et de plantations ont été terminés fin septembre 2000, juste avant l'arrivée des premières crues. La particularité de cet hiver et de ce printemps a été que l'eau est restée haute, sans excès, jusqu'à début juin, une situation tout à fait néfaste

aux végétaux qui, s'ils restent trop longtemps immergés, s'asphyxient. Au début de l'été, deux constats ont pu être faits. D'une part, les revêtements textiles ont bien tenu, même s'il y a eu quelques érosions sans gravité en pied mais, d'autre part, les plantations ont gravement souffert avec beaucoup de brins morts. Il a donc fallu reconstituer celles-ci à l'automne. Malgré cet échec, qu'il convient de relativiser, ce chantier un peu expérimental, compte tenu des contraintes, a démontré que la technique végétale pouvait être retenue pour des configurations difficiles.

### **Site de la corniche angevine**

Ce vaste territoire, d'environ 2500 hectares, qui couvre la vallée de la Loire de Rochefort-sur-Loire jusqu'à Chalonnes-sur-Loire et une partie des coteaux de St Aubin-du-Luigné à Chaudfond, a fait l'objet d'une proposition de classement au titre de la loi du 2 mai 1930. Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission supérieure des sites. L'arrêté de classement, après passage en conseil d'Etat, devrait être pris dans les prochains mois.

### **Seuil expérimental d'Ingrandes**

Bien que tout ait été mis en œuvre pour que le chantier débute en 2001, la Loire aura eu le dernier mot avec une petite crue de début d'automne. Ce sera pour l'année prochaine. Par rapport au projet initial, le dépouillement des offres a conduit le maître d'ouvrage à retenir une variante qui propose de remplacer les boudins remplis de sable par des "big bags" remplis aussi de sable et recouverts du grillage plastique initialement prévu pour retrouver le même aspect extérieur.

Le protocole de suivi scientifique et technique de cet ouvrage a été validé en janvier 2001 et certaines campagnes de mesures ont déjà été engagées, en particulier pour ce qui concerne l'état de référence. En outre des critères destinés à apprécier l'efficacité du dispositif expérimental ont été définis par l'expert sédimentologue et approuvés par le comité de suivi. C'est la première fois qu'un suivi aussi rigoureux est mis en place pour évaluer les effets d'un tel ouvrage dans le lit de la Loire.

### **SICALA du Maine-et-Loire.**

Ce sigle signifie Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents et son objet est d'assurer la représentation des petites communes au sein de l'EPALA qui a d'ailleurs changé dernièrement de nom au profit de celui d'Etablissement public de la Loire (E.P.L.) histoire de se refaire une virginité. Pourquoi pas !

Pour ce qui concerne le SICALA, la commune des Ponts-de-Cé avait désigné, par déférence et courtoisie, son ancien maire pour la représenter au SICALA. Lequel représentant devint président du SICALA, puis représentant du SICALA auprès de l'EPALA puis vice-président de l'EPALA. etc. L'histoire aurait été un éternel recommencement s'il n'y avait pas eu une erreur initiale à savoir que le représentant d'une commune ne peut être qu'un membre du conseil municipal. Avec élégance, l'ancien maire s'est donc démis de son mandat, remplacé par le maire en fonction.

Un nouveau président du SICALA a donc été élu en la personne de J.M. Verchère, maire de St Mathurin ainsi que deux vice-présidents, C.Deroche maire de Bouchemaine et P.A. Ferrand, maire des Ponts-de-Cé. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu une meilleure répartition géographique, tout au long du fleuve.

### **Loi sur l'eau**

Le projet de loi sur l'eau, après de multiples avatars, doit enfin être soumis au parlement, fin janvier 2002. Novatrice à bien des égards, cette loi n'a pas été sans susciter des réactions de défense des avantages acquis souvent bien éloignés de l'intérêt général.

L'article 28, concernant les rives et terrains proches des cours d'eau a retenu particulièrement notre attention. Il traite, entre autre, des zones de rétention des crues afin de limiter leurs effets sur les zones urbanisées situées en aval, des espaces de liberté qu'il convient de réserver aux rivières et des pratiques agricoles en zones riveraines des cours d'eau pour préserver la qualité de l'eau.

Nous reviendrons en détail sur ces points et sur leur intérêt pour la collectivité après l'adoption de la loi.

## La grande alose et les filets-barrage en Loire

L'association des pêcheurs professionnels du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons a poursuivi, entre 1984 et 1999, des travaux de recherche sur l'écobiologie des aloses du bassin de la Loire. Cette étude, animée par deux scientifiques de haut niveau, familiers et pratiquants de la pêche professionnels permet de mieux comprendre l'influence du régime des eaux et des obstacles sur la population d'aloses. Elle a pu être menée avec l'aide financière de la DIREN Centre, de l'Agence de l'eau, du Conseil supérieur de la pêche et de la Région centre. Elle doit aussi sa réussite à l'implication, dans cette étude, de tous les pêcheurs professionnels

L'alose est un poisson migrateur qui passe la plus grande partie de sa vie en mer et vient se reproduire en eau douce, dans sa rivière d'origine.

Son temps de séjour en eau douce est très court puisque les géniteurs remontent se reproduire entre le 15 mars et le 15 juin alors que les premières jeunes aloses, nées dans la première quinzaine de mai, commencent à dévaler vers l'estuaire dès le début du mois d'août.

Souvent négligé par le consommateur, à tort, au prétexte que "c'est plein d'arêtes", ce poisson est un très bon indicateur de la liberté de circulation des poissons migrateurs dans les rivières. Ses aptitudes à sauter les obstacles sont très faibles ainsi que sa résistance à l'effort, c'est dire que, si les aloses peuvent remonter les rivières, les autres migrateurs peuvent le faire aussi.

Une étude, animée par Philippe Boisneau avec la collaboration des pêcheurs professionnels aux filets-barrage, a été conduite pendant plus de quinze ans pour mieux connaître la migration et la reproduction de ce poisson.

A la base de l'étude sont les données recueillies par les pêcheurs professionnels. Le nombre d'aloses capturées par heure de pêche et par journée est consigné sur un livret. La taille, le poids et le sexe du poisson sont relevés et une écaille est prélevée.

Selon une méthode développée par Catherine Mennesson-Boisneau, il est possible après un décryptage au microscope, de connaître l'âge de l'alose, voir même ses séjours en eau douce ou salé, toutes informations qui constituent une base de données considérable.

Au bilan de cette étude, il y a eu 20700 aloses capturées en 30000 heures de pêche réparties sur 2600 journées.

A partir de cette masse d'information, il a été possible, d'abord, de suivre le déplacement des aloses lors de leur migration, au printemps, vers leurs frayères de reproduction et, ainsi, de connaître leur vitesse de déplacement et de mesurer l'impact des obstacles sur leur migration

Grâce à l'âge attribué à chaque poisson par l'étude de l'écaille, il est possible de reconstituer les cohortes, une cohorte représentant un ensemble de poissons nés la même année.

En rapprochant toutes ces données, aux données hydrologiques du fleuve, il a été possible de mettre au point un modèle mathématique de recrutement de la population de grandes aloses en Loire dont il ressort que l'abondance des cohortes d'aloses est étroitement liée au débit de la Loire.

C'est ainsi que l'année 1983 est marquée par un fort indice d'abondance des géniteurs et correspond à une année où le débit moyen observé à Montjean-sur-Loire, pendant la période de migration, a été le plus important du siècle (2554 m<sup>3</sup>/s).

En d'autres termes et compte tenu du nombre d'œufs déposés par une femelle, le bon développement de la population peut être reconstitué s'il y a suffisamment d'eau au bon moment et s'il n'y a pas d'obstacles majeurs à la remontée vers les frayères.

C'est ainsi que dès l'année qui a suivi la suppression du barrage de Maison-Rouge, de nombreuses aloses ont pu être observées, en amont.

## Brèves de publications

### Haute vallée de la Loire

SOS Loire Vivante, au Puy-en-Velay, avait édité, voilà de nombreuses années, un topo-guide sur la Haute vallée de la Loire. Un nouveau topo-guide va paraître prochainement sous une forme plus complète. Une première partie est consacrée aux données physiques et à l'histoire locale ainsi qu'à la faune et la flore. L'autre partie présente dix circuits de randonnées pédestres dans les gorges de la Loire, en amont du Puy. Des lieux magiques, encore sauvages, hors des sentiers battus. Une bonne destination pour quelques jours de dépaysement complet.

Souscription : 12 euros plus frais d'expédition.

SOS Loire Vivante 8 rue Crozatier  
43000 Le Puy-en-Velay

### Flore de la vallée de la Loire

Le photographe Jean-Paul Gislard, avec le concours de Joël Planchenault, publie un petit guide pour en savoir un peu plus sur les plantes les plus couramment rencontrées dans la vallée de la Loire angevine.

Une photographie et un descriptif présentent chacune des 124 espèces retenues. Facile à emporter, lors des promenades, ce guide est un outils utile pour identifier la flore locale sans être spécialiste.

Prix 14 euros plus 4,12 pour frais d'expédition

J. P. Gislard

8 rue E. Vaillant - 49000 Angers

### Natura 2000

Une luxueuse plaquette intitulée "Natura 2000, dix questions sans réponse" a été éditée très largement diffusée, en particulier aux maires et à leurs conseillers municipaux. Une belle réalisation graphique pour laquelle les moyens financiers n'ont pas manqué. Dans un pays démocratique comme le nôtre, chacun a le droit d'avoir une opinion et de l'exprimer. Mais se présenter sous l'appellation "Coordination Nationale Natura 2000" alors qu'il s'agit d'une **coordination anti- Natura 2000**, est de la malhonnêteté intellectuelle et c'est méprisante.

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

CONSEIL ADMINISTRATION : J. Zeimert, pdt ; J.P. Gislard, vice pdt ; M.Gicquel, secrétaire, M. Ablain, trés. ; J.C.Beaudoin, R. Péan, J. Tharrault, E. Wolf.

ASSOCIATIONS ADHÉRENTES : - SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DE L'ANJOU - LIGUE PROTECTRICE DES OISEAUX - ASSOCIATION CULTURELLE DE JUIGNÉ-SUR-LOIRE - MAUGES NATURE - ELLEBORE - A.P.P.R.O.V.A.M. BOUCHEMAINE - A.D.A.P.S.A.L. LA MÉNITRE - ERMINEA

Site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>